



## **CONSEIL : ACCOMPAGNEMENT PREVENTION ET MAITRISE DU RISQUE INFECTIEUX (ESSMS)**

Cet accompagnement vise à structurer et sécuriser la stratégie de prévention du risque infectieux de l'ESSMS, conformément à l'objectif 3.7 du référentiel de la Haute Autorité de Santé ; il permet à l'ESSMS de passer d'une obligation réglementaire à une démarche structurée, partagée et durable.

Il repose sur un diagnostic initial, un état des lieux des pratiques professionnelles et l'implication des parties prenantes (direction, encadrement, professionnels).

Les livrables remis permettent de démontrer la conformité, d'outiller durablement les équipes et de préparer efficacement l'évaluation HAS.

### **PUBLIC CIBLE :**

- Équipes pluridisciplinaires
- Membres du CODIR
- Représentants des usagers (CVS)

**PREREQUIS :** Aucun

**DUREE :** 3 jours – 21 heures (modulable)

### **OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT :**

- **Définir, formaliser et déployer** une stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux conforme à l'objectif 3.7 du référentiel HAS
- **Sécuriser les pratiques professionnelles** liées à l'hygiène, à la prévention et à la gestion des situations à risque infectieux
- **Structurer une démarche d'amélioration continue**, basée sur l'analyse des risques (DARI/DAMRI), le suivi d'indicateurs et l'évaluation des pratiques
- **Renforcer les compétences des professionnels** par la formation et la sensibilisation
- **Préparer l'ESSMS à l'évaluation HAS**, en garantissant la traçabilité et la cohérence des éléments de preuve

### **METHODOLOGIE PROPOSEE :**

Approche **progressive, participative et pragmatique**, articulée autour de 3 principes :

- **Conformité réglementaire**  
→ Alignement strict avec les critères 3.7.1, 3.7.2 et 3.7.3 du référentiel HAS
- **Appropriation par les équipes**  
→ Implication active des professionnels et de l'encadrement
- **Amélioration continue**  
→ Analyse des risques, plan d'actions, suivi et réévaluation

**Document actualisé le 10/01/2026**



L'accompagnement est structuré en 3 temps :

- Diagnostic initial
- Analyse des pratiques et co-construction
- Formalisation, planification et outillage

L'accompagnement est conduit **en lien étroit avec la direction, l'IDEC ou les chefs de service et les équipes**, afin de garantir l'appropriation des démarches.

**Nous proposons une mission de conseil et d'audit centrée sur les points suivants :**

### **DIAGNOSTIC INITIAL**

Le diagnostic initial permet d'identifier le niveau de maturité de l'ESSMS en matière de prévention du risque infectieux.

#### **Analyse documentaire**

- Projet d'établissement / service
- DARI ou DAMRI existant
- Protocoles et procédures d'hygiène
- Organisation interne (référént hygiène, gouvernance)
- Plan de formation
- Indicateurs disponibles

#### **Entretiens ciblés**

- Direction
- Encadrement
- Référént hygiène
- Professionnels représentatifs

#### **Résultats attendus**

- Identification des **écarts** entre l'existant et les attendus HAS
- Repérage des **points forts et axes d'amélioration**
- Priorisation des risques infectieux spécifiques à l'ESSMS

### **ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES**

L'état des lieux porte sur la mise en œuvre effective des mesures de prévention et de gestion du risque infectieux.

#### **Observations de terrain**

- Hygiène des mains
- Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)
- Respect des circuits propre / sale
- Gestion du linge, des déchets, des excréta
- Nettoyage et désinfection des locaux

**Document actualisé le 10/01/2026**



## Évaluation des pratiques professionnelles

- Audits ciblés (outils RéPIA)
- Auto-évaluations
- Analyse des situations à risque rencontrées

## Objectifs

- Vérifier la cohérence entre les procédures et les pratiques
- Identifier les pratiques sécurisées et celles à renforcer
- Appuyer les constats par des éléments observables

## IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'accompagnement mobilise l'ensemble des acteurs concernés :

### Gouvernance

- Direction : pilotage stratégique
- Encadrement : relais opérationnel

### Professionnels

- Participation aux entretiens et observations
- Contribution à l'analyse des pratiques
- Appropriation des outils et protocoles

### Référent hygiène

- Rôle central dans la coordination
- Interface avec les partenaires externes (EMH, CPias)

### Personnes accompagnées et proches

- Information et sensibilisation
- Lien avec le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Cette implication favorise l'adhésion, la pérennité et la cohérence des actions.

## RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION

À l'issue du diagnostic et de l'analyse des pratiques :

### Recommandations

- Organisationnelles (gouvernance, responsabilités)
- Techniques (protocoles, équipements, circuits)
- Humaines (formation, sensibilisation)
- Documentaires (traçabilité, mise à jour)

**Document actualisé le 10/01/2026**



## Plan d'actions

Le plan d'actions est :

- Priorisé selon le niveau de risque
- Planifié dans le temps
- Attribué à des responsables identifiés
- Suivi à l'aide d'indicateurs mesurables

Il est directement relié au DARI / DAMRI, garantissant une démarche structurée et évolutive.

## LIVRABLES

À l'issue de l'accompagnement, l'ESSMS dispose notamment de :

### Livrables stratégiques

- Stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux formalisée
- Fiche mission du référent hygiène
- DARI / DAMRI actualisé
- Plan d'actions associé

### Livrables opérationnels

- Protocoles et procédures harmonisés
- Grilles d'audit et d'évaluation des pratiques
- Outils de gestion des situations à risque et des épidémies

### Livrables formation et traçabilité

- Plan de formation « risque infectieux »
- Dossier de preuves (formations, sensibilisations)
- Indicateurs de suivi

### Livrable final

- Dossier "prêt pour l'évaluation HAS – Objectif 3.7"

## INSCRIPTION :

Pour toute demande, veuillez nous contacter :

- [06/84 17 53 45](tel:0684175345)
- [contact@ns-conseil-formation.com](mailto:contact@ns-conseil-formation.com)

## ACCESSIBILITE

- Référent handicap NS CONSEIL & FORMATION
- Partenaires handicap (AGEFIPH)

Document actualisé le 10/01/2026



- Conseil accessible aux personnes en situation de handicap, sous conditions d'aménagements utiles à la compensation du (ou des) handicap(s) du participant
- **Merci de préciser vos besoins dès le premier contact**

#### **PRIX (COUT PEDAGOGIQUE)**

- 3 750 € (hors frais de déplacement) – TVA applicable
- Non éligible aux financements publics

**Document actualisé le 10/01/2026**

**NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros**  
**Siège : 16 rue de Versailles-78790 SEPTEUIL - Siret n° 93313378700012**  
**Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France**  
**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.**



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) & CONDITIONS PARTICULIERES

*Document mis à jour le 18/11/2025*

### **NS CONSEIL & FORMATION**

SASU au capital de 1 000 € – RCS Versailles 933 133 787

Siège social : 16 rue de Versailles, 78790 SEPTEUIL

NDA : 11788705278 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

### **Article 1 – Objet et champ d'application**

La société **NS CONSEIL & FORMATION** est un organisme de formation professionnelle, d'audit et de conseil à destination des professionnels des établissements et services du secteur social et médico-social en intra entreprise.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **NS CONSEIL & FORMATION** (ci-après « l'Organisme ») et tout client professionnel (ci-après « le Client ») dans le cadre de la réalisation :

- d'actions de formation professionnelle continue ;
- de prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement.

Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.

**NS CONSEIL & FORMATION** se réserve la possibilité de modifier les CGV à tout moment et sans notifications préalables, les CGV applicables au Client étant celles en vigueur à la date du Contrat.

### **Article 2 – Documents contractuels**

La relation contractuelle est formalisée par les documents suivants, par ordre de priorité décroissant :

- la convention ou le contrat de formation (le cas échéant) ;
- les conditions particulières ;
- le devis accepté ;
- les présentes CGV.

Le Contrat prend effet au jour de la signature du Contrat pour la durée nécessaire à la fourniture des Prestations, jusqu'à l'extinction des garanties et obligations dues par **NS CONSEIL & FORMATION**.

### **Article 3 – Devis et commande**

Toute prestation donne lieu à l'émission d'un devis précisant la nature, la durée, le prix et les modalités d'exécution de la prestation.

**Document actualisé le 10/01/2026**

**NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros**

**Siège : 16 rue de Versailles-78790 SEPTEUIL - Siret n° 93313378700012**

**Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France**

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.**

La commande est réputée ferme et définitive à réception du devis signé, daté et revêtu de la mention « Bon pour accord ».

Toutes demandes de prestations complémentaires non prévues auxdites Conditions Particulières pourront faire l'objet d'une offre complémentaire de l'Organisme de formation, laquelle sera soumise aux présentes CGV, sauf disposition particulière entre les Parties.

#### **Article 4 – Prise en charge partielle ou totale du prix par un intermédiaire**

---

En cas de financement par un OPCO, merci de noter que **NS CONSEIL & FORMATION** n'accepte pas de subrogation (règlement de la formation par l'OPCO directement auprès de l'organisme de formation). L'établissement ne devra pas demander de subrogation au moment du dépôt du dossier de financement, et devra régler l'organisme de formation au moment de la facturation.

Les prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement ne relèvent pas du champ de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'aucun financement public ou mutualisé, notamment par un OPCO.

#### **Article 5 – Prix, TVA et modalités de paiement**

---

Les prix des prestations sont exprimés en euros et précisés sur les devis correspondants.

##### **5.1 Prestations de formation professionnelle continue**

Les prestations relevant de la formation professionnelle continue, réalisées par **NS CONSEIL & FORMATION** dans le cadre de son activité déclarée, sont exonérées de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

Les devis et factures relatifs aux actions de formation portent la mention : « Exonération de TVA – article 261-4-4° du CGI ».

##### **5.2 Prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement**

Les prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement ne relèvent pas du champ de la formation professionnelle continue et sont, à ce titre, soumises à la TVA au taux en vigueur.

Les devis et factures correspondants mentionnent distinctement le montant hors taxes, le taux de TVA applicable et le montant toutes taxes comprises.

##### **5.3 Modalités de paiement**

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de leur date d'émission, sans escompte, par virement bancaire ou chèque.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, calculées sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

#### **Article 6 – Responsabilité**

---

**NS CONSEIL & FORMATION** est tenue à une obligation de moyens.

La responsabilité de l'Organisme ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect. La responsabilité de **NS CONSEIL & FORMATION** ne saurait être

**Document actualisé le 10/01/2026**

engagée pour des dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial ou atteinte à l'image.

En tout état de cause, la responsabilité financière de l'Organisme est plafonnée au montant total encaissé au titre de la prestation concernée.

## Article 7 – Force majeure

---

**NS CONSEIL & FORMATION** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence :

- la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique ;
- les grèves ou conflits sociaux externes à **NS CONSEIL & FORMATION** ;
- les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **NS CONSEIL & FORMATION**.

## Article 8 - Propriété intellectuelle et copyright

---

L'ensemble des supports, outils, méthodes et livrables produits par **NS CONSEIL & FORMATION** demeurent sa propriété exclusive, sauf stipulation contraire expresse.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation non autorisée est interdite.

## Article 9 - Confidentialité et communication

---

**NS CONSEIL & FORMATION**, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **NS CONSEIL & FORMATION** au Client.

**NS CONSEIL & FORMATION** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par **NS CONSEIL & FORMATION** comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise **NS CONSEIL & FORMATION** à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## Article 10 - Protection et accès aux informations à caractère personnel

---

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations échangées dans le cadre de l'exécution des prestations.

Concernant les actions de formation, le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **NS CONSEIL & FORMATION**
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : **NS CONSEIL & FORMATION** ou par voie électronique à : **NS CONSEIL & FORMATION**.

Document actualisé le 10/01/2026

**NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros**

**Siège : 16 rue de Versailles-78790 SEPTEUIL - Siret n° 93313378700012**

**Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France**

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.**

- En particulier, **NS CONSEIL & FORMATION** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, **NS CONSEIL & FORMATION** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## Article 11 – Réclamations

---

Engagé dans une démarche qualité, **NS CONSEIL & FORMATION** porte un grand intérêt au degré de satisfaction de ses Clients et/ou Bénéficiaires. A ce titre, une évaluation de la satisfaction sera proposée dans le cadre des Prestations effectuées.

**NS CONSEIL & FORMATION** informe le Client qu'il a la possibilité à tout moment de saisir **NS CONSEIL & FORMATION** d'une réclamation par mail, téléphone ou courrier qui engagera alors une enquête interne afin d'identifier les éventuelles pistes d'amélioration. Le Client sera informé des suites données à sa réclamation.

## Article 12 – Litiges

---

Les présentes conditions générales de vente et tous les rapports entre **NS CONSEIL & FORMATION** et ses commanditaires relèvent de la loi française.

Les parties s'engagent à rechercher des modalités de règlement amiable aux difficultés qui pourraient résulter de la présente convention.

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

## Article 13 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap

---

**NS CONSEIL & FORMATION** s'engage à étudier toute demande d'adaptation pédagogique ou organisationnelle afin de permettre l'accès aux formations aux personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est désigné au sein de l'organisme. Le Client ou le bénéficiaire est invité à signaler toute situation de handicap dès la prise de contact afin d'étudier les modalités d'adaptation ou, le cas échéant, d'orientation vers une structure partenaire.

## Article 14 – Contact

---

Société **NS CONSEIL & FORMATION**

16 rue de Versailles, 78790 SEPTEUIL

Référent Handicap Formation : Nathalie SCHMITT

Téléphone : 06 84 17 53 45

Email : [contact@ns-contact-formation.fr](mailto:contact@ns-contact-formation.fr)

Document actualisé le 10/01/2026

## CONDITIONS PARTICULIERES – ACTIONS DE FORMATION

Les présentes conditions particulières précisent les modalités spécifiques applicables selon la nature de la prestation commandée.

### Article 1 – Objet de la formation

---

Chaque action de formation est définie par un programme précisant les objectifs pédagogiques, le contenu, la durée, les modalités pédagogiques et d'évaluation.

### Article 2 – Modalités de réalisation

---

Les formations peuvent être réalisées en présentiel, distanciel ou format hybride.  
Les supports pédagogiques sont remis sous format papier ou dématérialisé.

### Article 3 – Suivi et évaluation

---

La participation des stagiaires est attestée par des feuilles d'émargement ou des relevés de connexion.  
Des évaluations des acquis sont mises en œuvre selon les modalités précisées dans le programme.  
Une attestation de fin de formation est remise au commanditaire.

### Article 4 – Annulation et abandon

---

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début de la formation :

- Entre 2 semaines et 1 semaine avant : 50 % du coût est dû ;
- Entre 1 semaine et 48 heures avant : 75 % du coût est dû ;
- Moins de 48 heures avant : 100 % du coût est dû.

Ces sommes ne sont pas imputables sur les financements OPCO.

### Article 5 – Annulation par NS CONSEIL & FORMATION

---

**NS CONSEIL & FORMATION** se réserve le droit d'annuler une formation notamment en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure. Les sommes perçues seront alors remboursées.

Document actualisé le 10/01/2026



## CONDITIONS PARTICULIERES – ACTIONS DE CONSEIL

### Article 1 – Objet et périmètre

---

Les prestations de conseil sont définies dans le devis accepté et constituent des obligations de moyens.

### Article 2 – Livrables

---

Les livrables sont remis selon les modalités précisées contractuellement.

### Article 3 – Financement

---

Les prestations de conseil ne relèvent pas de la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'aucun financement public ou mutualisé, notamment par un OPCO.

### Article 4 – Annulation

---

Toute annulation ou report d'une prestation de conseil donnera lieu à facturation des travaux déjà réalisés.

#### Contact

NS CONSEIL & FORMATION

16 rue de Versailles

78790 SEPTEUIL

[contact@ns-conseil-formation.fr](mailto:contact@ns-conseil-formation.fr)

06/84 17 53 45

**Tampon, date et signature du Client, précédée de la date et de la mention**

**« Lu et approuvé, bon pour accord »**

**Document actualisé le 10/01/2026**

**NS CONSEIL & FORMATION – SASU au capital de 1000 Euros**

**Siège : 16 rue de Versailles-78790 SEPTEUIL - Siret n° 93313378700012**

**Numéro de déclaration d'activité 11788705278 enregistré auprès de la préfecture d'Île de France**

**Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.**